

Référendum local convoquant les électeurs de Quintenas le dimanche 24 janvier 2016

**Réunion publique d'information le 26 novembre 2015
à 19h à la salle polyvalente.**

La loi du 7/08/2015 a institué une nouvelle organisation territoriale de la République se traduisant par la redéfinition des schémas départementaux de coopération intercommunale et impose des transferts de nouvelles compétences aux intercommunalités.

Cette loi va transformer durablement les territoires de France et la communauté de communes du Val d'Ay, à laquelle adhère jusqu'à présent la commune de Quintenas, est directement concernée.

En Ardèche, le Préfet a fait connaître sa proposition de schéma, notifiée à la commune de Quintenas le 22 octobre 2015. Le nombre des intercommunalités en Ardèche passera de 26 à 11. En ce qui nous concerne, le schéma propose la création d'une nouvelle communauté de communes par la fusion des communautés de communes du Val d'Ay (à laquelle nous adhérons), de St Félicien et de Lamastre.

Cette nouvelle structure regroupe 3 petites intercommunalités aux caractéristiques rurales et montagnardes.

La loi impose pour fixer de nouveaux périmètres :

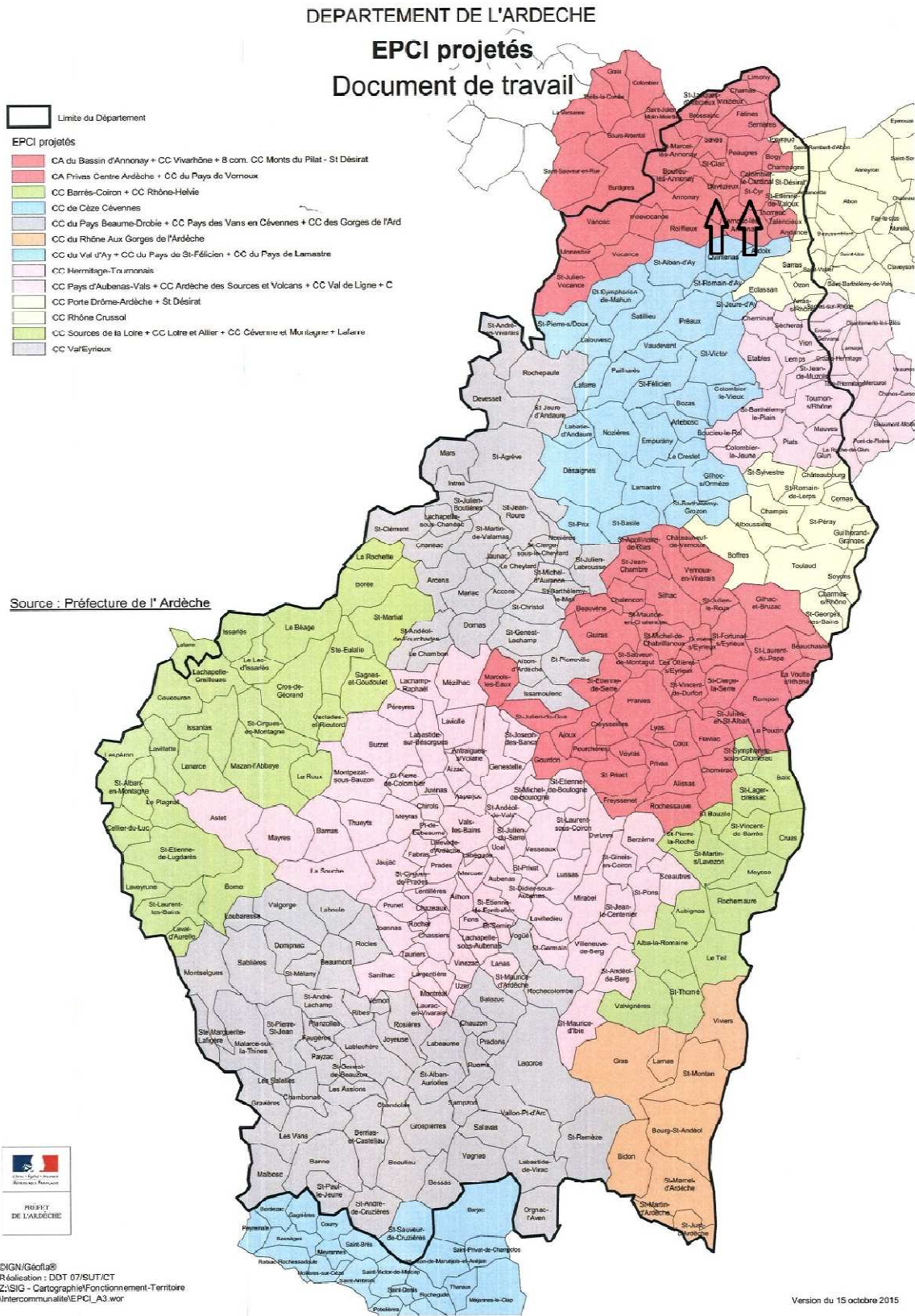
- La cohérence spatiale au regard des bassins de vie et des unités urbaines
- La possibilité pour les communes de solliciter leur rattachement à une structure intercommunale différente de la proposition du Préfet.

Le conseil municipal par délibération unanime du 22/10/2015 a décidé :

1. de refuser son rattachement à la future communauté de communes regroupant le Val d'Ay, le pays de St Félicien au pays de Lamastre.
2. De solliciter son rattachement à la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay
3. Et :
 - comme la loi l'y autorise,
 - parce que le sujet est trop important pour être débattu seulement au sein du conseil municipal,
 - parce qu'il engage notre avenir commun et celui des générations futures,

le conseil municipal a choisi d'organiser un référendum local.

Dans le grand ensemble regroupant les communautés de communes du Val d' Ay, du pays de St Félicien et du pays de Lamastre, **les deux communes de Ardoix et Quintenas ont délibéré pour demander leur rattachement à la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay.**



Avec ce référendum, nous vous invitons à approuver le choix cohérent que nous avons fait et que nous allons vous expliquer dans ces quelques lignes.

Il faut savoir que la diminution progressive des ressources pour les communes d'une part et que d'autre part, avec cette nouvelle loi d'organisation des territoires de la République, les communes ne pourront plus réaliser comme c'est encore le cas aujourd'hui, des équipements d'envergures comme la maison de santé, la cantine scolaire etc...

Ce sera le rôle des intercommunalités d'en prendre le relais. C'est pourquoi il est important de bien déterminer dans quel ensemble la commune de Quintenas devra évoluer.

Aucun équipement structurant pour l'avenir ne pourra être réalisé sur Quintenas sans l'intervention de la structure intercommunale dont dépendra la commune.

Quintenas fait partie du bassin de vie d'Annonay et dépend naturellement de l'agglomération d'Annonay. Les statistiques de l'INSEE confirment cette évidence en incluant Quintenas dans l'aire urbaine d'Annonay.

Quintenas se situe à 10 minutes d'Annonay et à 1h15 de Lamastre.

Les échanges quotidiens de la population, domicile-travail / hospitalisation / scolarité en collège et lycée / lieu de consommation et de pratiques sportives et culturelles se font avec l'agglomération du Bassin d'Annonay.

Sur le plan du coût fiscal pour les habitants de Quintenas, en fonction des taux pratiqués en 2015, le rattachement à l'agglomération du Bassin d'Annonay n'entraînera aucune augmentation fiscale.

Et même au contraire cela **génèrera une diminution** comme le souligne le tableau ci-après :

	CC Val d'Ay	Annonay Agglo
Taxe d'habitation	9.14%	9.01%
Taxe additionnelle foncier bâti	0.852%	0%
Taxe foncier non bâti	8.01 %	3.90%
Taxe enlèvement des ordures ménagères	12.78%	10.90%
Contribution foncière économique	24.58%	26.41%

Les services à la population de l'agglomération du Bassin d'Annonay sont multiples en matière, d'instruction d'urbanisme (l'instruction des permis de construire se fait déjà à l'échelle de l'agglomération), de Schéma de Cohérence Territoriale, de Plan Local de l'Habitat, de développement économique et touristique, d'équipement culturel et sportif, de transport urbain, de capacités d'investissement sur les infrastructures et dessertes routières.

La future communauté de communes du Val d'Ay, du pays de St Félicien et du pays de Lamastre ne dispose d'aucun équipement, ni service à la population comparable. Toutes les initiatives futures seront inévitablement financées par un prélèvement fiscal supplémentaire, affirmer l'inverse serait mentir.

Nous sommes conscients que des décisions importantes pour notre avenir doivent être prises dans des délais courts. Nous ne sommes pas responsables du calendrier mais si nous n'agissons pas rapidement nous serons rattachés à la communauté de communes du pays de Lamastre.

En effet, la délibération du conseil municipal ne sera pas forcément entendue par le Préfet qui peut passer outre, malgré tout l'argumentaire développé dans celle-ci.

C'est pourquoi, votre mobilisation est PRIMORDIALE pour conforter le choix exprimé par le conseil d'être rattaché à l'agglomération du Bassin d'Annonay et le rendre incontournable.

Le référendum local pour devenir décisionnel doit retenir bien entendu une majorité de OUI la plus élevée que possible, mais il doit mobiliser plus de 50% des électeurs inscrits pour devenir décisionnel et opposable. A défaut il n'est que consultatif.

C'est pour cela que nous vous demandons de faire entendre votre voix le dimanche 24 janvier 2016 8h à 18h.

Votre voix doit être entendue et le sera si vous vous mobilisez en nombre pour exprimer clairement qu'en habitant Quintenas, vous faites partie du bassin de vie d'Annonay et qu'à ce titre :

Vous refusez d'être regroupés sur un territoire artificiel « organisé » autour de Lamastre

- Vous choisissez d'intégrer l'agglomération d'Annonay que nous côtoyons déjà au quotidien depuis toujours, en répondant oui à la question « Acceptez-vous, comme le propose le conseil municipal, que la commune de Quintenas soit rattachée à la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay ? »

Parce que le sujet est complexe et vaste, parce qu'il est important qu'une bonne information soit faite, nous organisons une réunion publique d'information et d'échange :

Jeudi 26 novembre 2015 à la salle polyvalente à 19h.

VENEZ NOMBREUX ET MOBILISEZ VOUS !

Le conseil municipal de Quintenas